

Vos questions / nos réponses

## Professionnels formation

Par [Profil supprimé](#) Postée le 05/11/2011 10:03

Bonjour,

Je travaille dans un centre de formation. Nous avons un groupe de jeunes, et nous savons que 3 d'entre eux sont en possession et consomment (lors des pauses déjeuner) du cannabis. De plus il y a des mineurs dans le groupe.

Comment devons nous réagir auprès d'eux ?

Il me semble que nous devons aller bien au delà des questions de prévention. Rappeler la loi sur la détention et l'usage de drogue ? "laisser une porte ouverte" si le jeune souhaite en parler ?

De plus, en tant qu'organisme de formation accueillant du public, nous ne pouvons tolérer la présence de drogue dans notre centre, car j'imagine que nous sommes pénalement responsables.

Comment faire passer ce message ?

En vous remerciant vivement pour votre aide

Cordialement

---

### Mise en ligne le 10/11/2011

Bonjour,

A titre informatif, et dans l'éventualité où des élèves en formation fumeraient dans l'enceinte de vos locaux, que ce soit du tabac ou du cannabis, nous vous rappelons que le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 prévoit l'interdiction de fumer dans tout lieu scolaire, dont de formation, qui accueille des mineurs.

Il appartient au chef d'établissement de mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour mettre un terme aux infractions commises par ces élèves. La direction de votre établissement a par exemple la possibilité de convoquer les élèves pour les informer du règlement intérieur si ce dernier prévoit une section en lien avec la consommation de drogues. Des sanctions internes peuvent ensuite être posées si cela est considéré comme nécessaire.

"Laisser une porte ouverte" pour que le dialogue s'installe peut être une éventualité, bien que parfois difficilement compatible avec des mesures disciplinaires indiquées ci-dessus. Ceci est peut être possible avec un interlocuteur de choix, non représentant du cadre scolaire, comme une infirmière scolaire s'il y en a une.

Dans tout les cas, sachez qu'il existe des lieux où des professionnels spécialisés dans le domaine des consommations de drogues peuvent vous aider à réfléchir sur la conduite à tenir, ou bien intervenir pour faire de la prévention si vous le souhaitez. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de 2 lieux proches de chez

vous. L'accueil et l'aide proposés sont gratuits et confidentiels.

Cordialement.

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :**

---

### **[CSAPA / ADLCA - Site de Lons-le-Saunier](#)**

1 rue de Balerne  
**39000 LONS LE SAUNIER**

**Tél :** 03 84 24 05 71

**Site web :** [urls.fr/B7724e](http://urls.fr/B7724e)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi 9h à 17h

**Accueil du public :** Du lundi au vendredi de 9h à 17h consultations sur rendez-vous Consultations avancées à Cousance et micro structure à Saint Amour

**Consultat° jeunes consommateurs :** Consultation Jeunes Consommateurs au Point Information Jeunesse de Lons, 17 Place Perraud, le mercredi après-midi, en complément de l'équipe de Passerelle 39 qui intervient le mercredi matin

[Voir la fiche détaillée](#)

### **[Centre SALIBA - CSAPA](#)**

15, Boulevard de Brou  
**01000 BOURG EN BRESSE**

**Tél :** 04 74 52 28 66

**Site web :** [www.cpa01.fr](http://www.cpa01.fr)

**Secrétariat :** Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Mardi de 14h à 17h

**Accueil du public :** Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Mardi de 14h à 17h

**Consultat° jeunes consommateurs :** Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Mardi de 14h à 17h Intervention au PAEJ 12 place Carriat sur Bourg également le vendredi de 9h à 12h

**Centre :** Délivrance des Traitements de Substitution aux Opiacés le lundi de 9h à 12 - Mardi de 13h30 à 17h - Mercredi de 9h à 12h - Jeudi de 10h à 12h et le Vendredi de 13h30 à 16h30

[Voir la fiche détaillée](#)